

Arrêté du 29 janvier 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : SFHZ2630054A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17,

Arrête :

Article 1^{er}

Outre les membres de droit que sont le représentant de l'Etat dans la région, le recteur de région académique et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ou, le cas échéant, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), sont membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur :

1. Représentant de l'Etat, au titre du I.-1° de l'article D. 1432-15 :

- Simon BABRE, préfet du Var.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Guillaume ALGRIN, titulaire et Delphine GIRARD, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
- Gilles MANCHON, titulaire et Pascal DUMAS, suppléant, désignés par Force ouvrière (FO) ;
- Claude NEGRI, titulaire et Jean-Louis BANCE, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- Jean-Mary INZÉRILLO, titulaire et Marie-Pierre BANDÉ, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Roger DESCHAUX-BEAUME, titulaire désigné par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) – *suppléant en cours de désignation*.

b. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Jean-Christophe TRAPY, titulaire et Abdramane DIARRA, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- Jean-Vincent ACHARD, titulaire et Jean-Marc CARRERAS, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Alain ANGLES, titulaire et Jean-Noël MARCHESCHI, suppléant, désignés par l'Union des entreprises de proximité (U2P).

c. Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- Mireille GOUIRAND, titulaire et Jean-Michel MAZET, suppléant, par la Mutualité sociale agricole (MSA).

3. Représentants des collectivités territoriales, au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15 :

- Renaud MUSELIER, titulaire et George LEONETI et Josy CHAMBON, suppléants, représentants du Conseil régional ;
- Martine VASSAL, titulaire et Sylvain DI GIOVANNI et Stéphanie COLOMERO, suppléants, désignés par l'Assemblée des départements de France (ADF) ;
- Jean-Louis MASSON, titulaire et Françoise LEGRAEIN et Ginette MOSTACHI, suppléantes, désignés par l'Assemblée des départements de France (ADF) ;
- Dominique SANTONI, titulaire et Jean-Marie BERNARD et Suzanne BOUCHET, suppléants, désignés par l'Assemblée des départements de France (ADF) ;
- Michèle RUBIROLA, titulaire et Sandrine RAYMOND et Michel TERRISSE, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Richard STRAMBIO, titulaire et Frédéric VIGOUROUX et Frédéric MASQUELIER, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Patricia GRANET, titulaire et Jean-Pierre GANDOIS et Daniel ROUIT, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Jacques GAUTHIER, titulaire et Joël BOUFFIES et Jean-Louis LOGOUR, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF).

4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a. Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :

- Marie-Laure LUMEDILUNA, titulaire et Catherine CHAPTAL, suppléante, représentants de l'association de patients agréée au niveau régional.

b. Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :

- Astrid SIMONEAU-PLANES, titulaire et Georges JEGO, suppléant, représentants de l'association œuvrant pour les personnes handicapées.

c. Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :

- Bernard HAVERBEKE, titulaire et Nadine PRADIER, suppléante, représentants de l'association œuvrant pour les personnes âgées.

5. Personnalités qualifiées :

- André DEVERGNE ;
- Jean-Claude HUSSON ;
- Isabelle GUEROUULT ;
- Michèle TCHIBOUDJIAN.

Article 2

Sont nommés vice-présidents du conseil d'administration :

- Michèle TCHIBOUDJIAN, personne qualifiée ;
- Richard STRAMBIO, maire de Draguignan, conseiller régional.

Il sera procédé ultérieurement à la nomination de deux autres vice-présidents.

Article 3

Participant au conseil d'administration avec voix consultative :

1. Les représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :
 - Gisèle ADONIAS, titulaire et Isabelle BUADAS, suppléante ;
 - Thierry MATHIEU, titulaire et Philippe ZAMMIT, suppléant.
2. Un député et un sénateur, élus dans l'un des départements de la région, désignés respectivement par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat :
 - Hendrik DAVI, député des Bouches-du-Rhône ;
 - Alain MILON, sénateur de Vaucluse.

Article 4

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 29 janvier 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS